

Feuille de route :

Nous commençons ici un nouveau chapitre d'histoire. Vous prenez donc une nouvelle page dans votre cahier pour y inscrire le titre du chapitre.

Vous trouverez ici le détail des différentes séances de travail. Il faut compter deux séances de travail dans la semaine (car vendredi est férié). Je vous laisse vous organiser par vous-même. Vous pouvez travailler en fonction de votre emploi du temps de classe ou en fonction de temps que vous avez dans la semaine.

Vous pouvez toujours me poser des questions ou m'envoyer votre travail par pronote ou à l'adresse suivante :

locquetdroussent@gmail.com

Je rappelle qu'il faut noter dans le cahier uniquement ce qui apparaît en bleu ou en rouge. Les documents ne sont pas à imprimer. Vous pouvez avoir accès aux documents du manuel à l'adresse suivante :

<https://demo.lib-manuels.fr/bibliotheque/belin>

Il faut ensuite sélectionner la page collège (en haut) puis le manuel Belin 4^e 2018 (couverture verte)

Semaine du 27 avril :

Séance 1 : Introduction et premier travail de recherche

- Etudier les documents à l'oral
- Noter l'introduction dans le cahier
- Prendre une page de votre cahier en format paysage et y reproduire le tableau de synthèse
- Compléter la colonne du Tableau « Monarchie de Juillet » en suivant le modèle indiqué dans « Restauration » à l'aide des documents indiqués

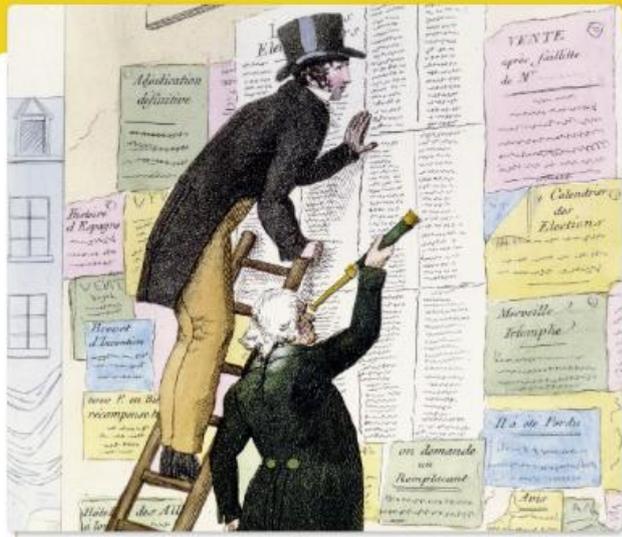
Séance 2 : Travail de recherche

- Compléter les autres colonnes du tableau à l'aide des documents indiqués

Introduction du chapitre :

Manuel page 108-109 :

Comment la question du vote illustre-t-elle les bouleversements politiques de la période ?



1 Le suffrage censitaire

En 1831, sous l'impulsion de Louis-Philippe, deux habitants de Paris cherchent leur nom sur les listes des électeurs qui peuvent voter au suffrage censitaire.

Pourquoi, selon vous, l'un des personnages ne trouve-t-il pas son nom sur les listes électorales ?



se repérer dans l'espace

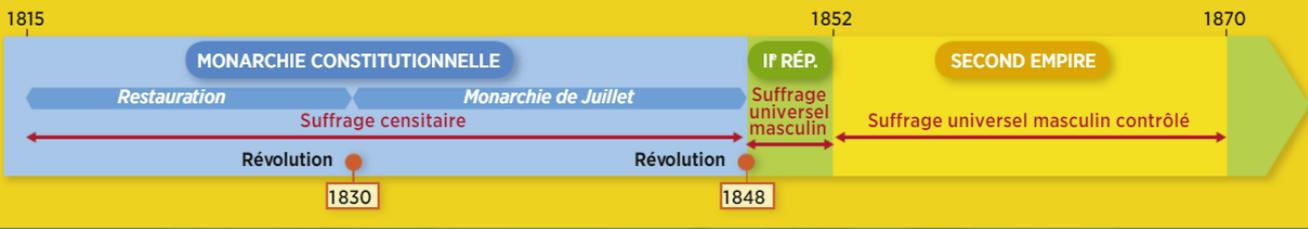


2 L'instauration du suffrage universel masculin en 1848

Gravure de Louis Marie Bourrelon, 1848. Soldat qui participe à la révolution de 1848. Légende accompagnant la gravure : « Ça, c'est pour l'ennemi du dehors ; pour le dedans, voilà comme l'on combat loyalement les adversaires... »

À quelle catégorie sociale appartient le personnage ? Que doit permettre le suffrage universel masculin ?

se repérer dans le temps



Questions à se poser à l'oral :

1. Petit rappel ? Par qui était gouvernée la France jusqu'en 1815 ?
2. Quel régime politique se met en place en 1815 ?
3. Combien de régimes politiques (de manières de gouverner) se sont succédés entre 1815 et 1870 ?
4. Quels sont les deux types de suffrages (de vote) qui ont existé durant cette période ?
5. Quelle est la différence entre ces deux suffrages ?

Correction des questions à l'oral :

1. C'est Napoléon Ier (premier) qui dirigeait la France jusqu'en 1815. Souvenez-vous, il est contraint à l'exil sur l'île de Sainte-Hélène après avoir été vaincu par les puissances européennes contre les quelles il était entré en guerre.
2. En 1815, c'est la Restauration. C'est une monarchie constitutionnelle, c'est-à-dire que la France redevient une monarchie, avec un roi. Mais cette fois-ci, les pouvoirs du roi sont limités et partagés avec les députés élus. Ce régime politique s'appelle la Restauration car il s'agit de remettre en place, de restaurer la monarchie. La Restauration a été imposée à la France par ses vainqueurs.
3. De 1815 à 1870, quatre régimes politiques se sont succédés. Des monarchies constitutionnelles, une République et un Empire. C'est une succession très rapide...
4. Durant cette période les deux types de suffrages sont :

- le suffrage censitaire de 1815 à 1848 : il faut payer pour pouvoir voter
 - le suffrage universel à partir de 1848 : tout le monde peut voter, sans condition de richesse. L'année 1848 est une rupture importante dans l'histoire du vote en France
- 5.** La grande différence est le nombre de votants.

Introduction :

Après l'exil de Napoléon Ier, de 1815 à 1870, quatre régimes politiques différents se succèdent en France. Le pays semble marqué par une forte instabilité politique et la question du droit de vote apparaît comme essentielle pour comprendre ces changements rapides dans la manière de gouverner le pays.

- ⇒ Quel lien peut-on faire entre la question du droit de vote et la rapide succession des régimes politiques en France ?

DOCUMENTS NECESSAIRES POUR COMPLETER LE TABLEAU :

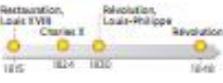
Dossier

Compétence
Identifier le point de vue d'un texte

Voter sous la monarchie

De 1815 à 1848, la France vit sous un régime de **monarchie constitutionnelle**, d'abord durant la période de la Restauration, avec les rois Louis XVIII et Charles X, puis durant la monarchie de Juillet, avec Louis-Philippe I^{er}. Le droit de vote est alors réservé à une minorité.

→ Qu'est-ce que le **suffrage censitaire** ?



Restauration (1815-1830)	Monarchie de Juillet (1830-1848)
Population française : 30,5 millions d'habitants en 1815	Population française : 33,5 millions d'habitants en 1830
Chambre des députés (pour 5 ans) > plus de 40 ans > cens : 7 000 francs	Chambre des députés (pour 5 ans) > plus de 30 ans > cens : 300 francs
Conseils : • départements • arrondissements • municipaux	
élisent 110 000 électeurs > hommes de plus de 30 ans > paient un impôt direct de plus de 300 francs (cens)	élisent 240 000 électeurs > hommes de plus de 20 ans > paient un impôt direct de plus de 200 francs (cens)
NATION	NATION

1 Le suffrage sous la Restauration et sous la monarchie de Juillet

Les électeurs sont convoqués par groupes, au chef-lieu du canton, dans un bureau de vote. À l'appel de son nom, l'électeur se présente devant le président du bureau, reçoit un bulletin vierge, y inscrit le candidat de son choix, le plie et le remet au président qui le dépose dans l'urne. Un électeur ne sachant pas écrire peut se faire aider par un autre. Il n'y a ni soloir ni enveloppe.

➔ Quelles sont les conditions requises pour être électeur entre 1815 et 1830 ? Et pour être éligible ? Quels changements sont introduits après 1830 ?



2 Une carte d'électeur au temps du suffrage censitaire
 A. profession: notaire B. montant de l'impôt = 314 francs
 ➔ Quelle est la profession de cet électeur ? À l'aide du document 1, expliquez pourquoi il a le droit de voter.

VOCABULAIRE

Monarchie constitutionnelle : régime politique dans lequel une Constitution organise la répartition des pouvoirs entre le roi et une assemblée.

Suffrage censitaire : seuls les citoyens atteignant un certain niveau d'impôt (le cens) ont le droit de vote.

Suffrage universel masculin : tous les citoyens hommes ont le droit de vote.



4 Un appel à une réforme électorale

« La souveraineté du peuple, tel est, en effet, le grand principe qui, à près de 50 années, nos pères ont proclamé. Mais cette souveraineté qu'est-elle devenue ? Aujourd'hui, le peuple, c'est un troupeau conduit par quelques privilégiés qu'on nomme électeurs, puis par quelques autres, plus privilégiés encore, qu'on salue du titre de député. [...] C'est dire assez que ce système déshonoré a fait son temps, et qu'il faut le changer, sous peine de subir une violente révolution. Et pour changer, Messieurs, la réforme électorale est le premier pas à faire. Ce réforme, il la faut radicale. Que tout citoyen soit électeur, que le député soit l'homme de la nation, soit de la fortune. »

D'après un discours d'Alexandre Lenoir, député à la Chambre des députés, 23 juillet 1830.

➔ Que dénonce l'auteur de ce texte ? Relevez ses arguments.

5 Un point de vue sur l'inégalité politique

« Messieurs, rien ne peut supprimer l'inégalité en ce monde. Il y a des droits qui sont les mêmes pour tous; mais il y en a qui ne sont pas les mêmes pour tous. J'entends dire que c'est l'inconvénient de notre régime politique; quant à moi, je ne regarde pas cela comme un inconvénient: je ne suis pas un partisan du suffrage universel; je suis persuadé que le suffrage universel est la mort de la liberté aussi bien que de l'ordre. Je regarde l'inégalité politique comme la conséquence de l'inégalité matérielles ou intellectuelles. »

D'après un discours de François Guizot, ministre de Louis-Philippe à la Chambre des députés, 20 mai 1830.

➔ Quels arguments l'auteur utilise-t-il pour justifier son point de vue ?

Voter sous la II^e République

En février 1848, une révolution à Paris renverse Louis-Philippe I^{er}. La II^e République est proclamée. Elle instaure le suffrage universel, mais le réserve aux hommes. Très vite, d'autres limites sont fixées à ce mode de suffrage démocratique.

→ Quelles sont les avancées et les limites introduites par la II^e République dans le domaine du vote ?



1 Un bureau de vote sous la II^e République

Couverture de Gabriel Costasac, in "Le siècle".

À l'aide du document 2, indiquez quelle catégorie de la population est présente dans ce bureau de vote.

VOCABULAIRE

Suffrage universel masculin : voir p. 111.



2 Le suffrage sous la II^e République

Les élections se déroulent durant deux ou trois jours. Les électeurs sont convoqués par communes et doivent avoir préparé le bulletin de vote manuscrit, celui-ci peut être aussi imprimé et fourni à l'extérieur par des agents de candidats.

Quelle proportion de la population française dispose du droit de vote ? Qui sont les élus ?

3 Les premières élections au suffrage universel masculin

« Au lever du soleil, les populations recueillies et émuës de patriotisme se formèrent en colonnes, sous la conduite des maires, des curés, des instituteurs, des juges de paix, des citoyens influents. Elles s'acheminèrent par villages et hameaux aux chefs-lieux d'arrondissement, et déposèrent dans les urnes les noms des hommes dont la probité, les lumières, le talent, et surtout la modération, leur inspirèrent le plus de confiance pour l'avenir de la République. Il en fut de même dans les villes. On voyait les citoyens riches et pauvres, soldats ou ouvriers, propriétaires ou prolétaires, sortir un à un du seuil de leurs maisons, le recueillement et la sérénité sur leurs visages, porter leurs suffrages écrits¹, le déposer dans l'urne, et revenir avec la satisfaction peinte sur les traits comme d'une pieuse cérémonie. »

¹D'après Alphonse de Lamartine, *Mémoires de la Révolution de 1848*, 1849.

1. Honorabilité. 2. Collecteur se présente au bureau de vote avec, écrit au préalable sur un bulletin vierge, le nom du candidat choisi.

Comment l'auteur montre-t-il l'importance de cette première élection au suffrage universel masculin ?

4 1850 : des limites apportées au suffrage universel masculin

À partir de 1850, il faut résider depuis au moins trois ans dans la même commune pour être électeur, ce qui exclut du vote une grande partie des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture, qui sont une main-d'œuvre mobile.

« Nous avons exclu cette classe d'hommes dont on ne peut saisir le domicile nulle part. Il faut tout faire pour le pauvre, excepté cependant de lui donner à décider les grandes questions où s'agitent le sort et l'avenir du pays. Mais ces hommes que nous avons exclus, sont-ce les pauvres ? Non, ce n'est pas le pauvre, c'est le vagabond. Ce sont ces hommes qui forment la partie dangereuse des grandes populations agglomérées. »

D'après un discours d'Adolphe Thiers à l'Assemblée législative, 24 mai 1850.



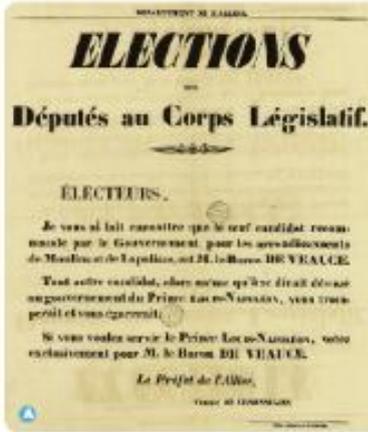
L'enterrement du suffrage universel
Lithographie de Charles Verrier, 1850.
À l'urne funéraire symbolise l'urne électorale B. Adolphe Thiers

Quelle restriction est apportée au suffrage universel masculin ? Comment la caricature interprète-t-elle cette restriction ?

Voter sous le Second Empire

En décembre 1848, Louis Napoléon Bonaparte est élu président de la II^e République. En 1851, il fait un coup d'État pour se maintenir au pouvoir. Il proclame le Second Empire et gouverne sous le nom de Napoléon III.

→ Comment le suffrage universel masculin est-il contrôlé sous Napoléon III ?



1 La candidature officielle

A. Affiche préfectorale à l'occasion des élections législatives du 29 février 1852. Le baron de Vesouls a alors recueilli 97% des suffrages exprimés. B. Gravure de 1868. Un garde champêtre, agent communal, remet aux habitants du village le bulletin de vote du candidat officiel.

Comment les élections sont-elles contrôlées par le gouvernement sous le Second Empire ?

VOCABULAIRE

- Candidature officielle** : candidats aux élections soutenus par le gouvernement et donc favorisés (campagne électorale facilitée, pression sur les électeurs).
- Elections législatives** : élections permettant d'élire les députés.
- Plebiscite** : consultation directe des électeurs, qui doivent répondre par « oui » ou par « non » à une proposition.
- Scrutin** : synonyme de vote. Il désigne aussi l'ensemble des opérations liées au vote (dépôt des bulletins dans les urnes, dépouillement et proclamation des résultats).
- Suffrage universel masculin** : voir p. 106.



2 Le suffrage sous le Second Empire

Quel type de suffrage est en usage sous Napoléon III ?

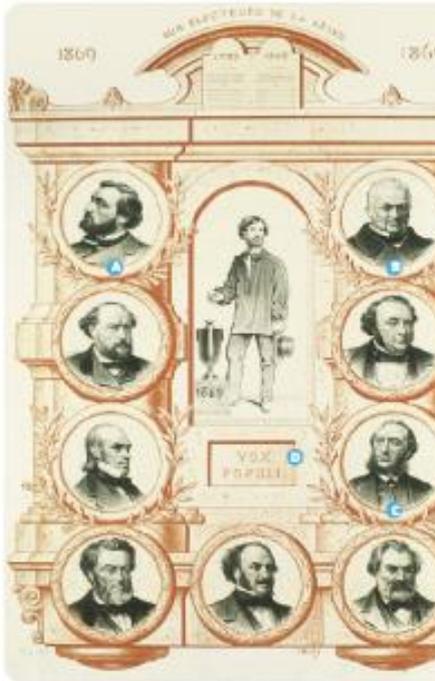


B. Plebiscites

Sujet	Date	Vote « oui »*	Vote « non »*
Coup d'État du 2 décembre 1851	21-22 décembre 1851	90 %	10 %
Rétablissement de l'Empire	21 novembre 1852	97 %	3 %
Approbation des réformes électorales	8 mai 1870	85 %	15 %

* En pourcentage des suffrages exprimés.

3 Les résultats de deux scrutins législatifs et de trois plebiscites. Le contrôle des élections de députés et des plebiscites par le pouvoir est-il efficace ? Justifiez votre réponse.



Les conditions du droit de vote (pour les élections législatives) en France 1815-1870

	Loi du 5 février 1817	Loi du 19 avril 1831	Décret du 5 mars 1848	Loi du 15 mars 1849	Loi du 31 mai 1850	Loi du 2 février 1852
Cens pour être électeur	300 francs	200 francs	X	X	X	X
Âge pour être électeur	30 ans	25 ans	21 ans	21 ans	21 ans	21 ans
Cens pour être élu	1 000 francs	500 francs	X	X	X	X
Âge pour être élu	40 ans	30 ans	21 ans	25 ans	25 ans	25 ans
Incapacités légales pour accéder au droit de vote			Justifier d'un domicile fixe durant 6 mois au moins pour voter	Justifier d'un domicile fixe durant 6 mois au moins pour voter	Justifier d'un domicile fixe durant 3 ans au moins pour voter	Justifier d'un domicile fixe durant 6 mois au moins pour voter
Nombre d'électeurs en France à la date de la loi	110 000	166 583	9,5 millions	9,5 millions	6,8 millions	9,8 millions
Population totale (hab.) de la France à la date de la loi	31 millions	34 millions	36 millions	36,1 millions	36,3 millions	36,5 millions
Rapport (en %) électeurs/population	0,35	0,49	28	26,3	18,7	26,8

Source : Pierre Rosanvallon, *Le Sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard-Folio Histoire, 2001, 651 p.

I. Voter de 1815 à 1870 : la difficile conquête du droit de vote en France

(Regardez bien les petites frises pour trouver les dates et le nom des dirigeants)

	Restauration (docs pages 110-111)	Monarchie de Juillet (docs pages 110-111)	Seconde République (docs pages 112-113)	Second Empire (docs pages 114-115)
Dates de régime	1815-1830			
Nom du dirigeant ou des dirigeants	Louis XVIII (1815-1824) Charles X (1824-1830)			
Qui peut voter ? (conditions pour voter)	-Hommes -De plus de 30 ans -Pouvant payer un impôt de plus de 300 francs. DONC SUFFRAGE CENSITAIRE			
Nombre de votants	110 000 électeurs (sur 31 millions d'habitants)			
Pour élire qui ?	Chambre des députés			
Déroulement du vote (isoloir ?)	Pas d'isoloir, pas de secret du vote			
Type de régime politique	Monarchie : un roi dirige Monarchie constitutionnelle (une constitution qui est un texte de loi organise les pouvoirs entre le roi et les députés)			
Événement qui met fin à ce régime politique	Révolution de 1830			

